

ACTIVITÉ 2**LA GESTION DU CHANGEMENT****ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 2.1****CONCEVOIR UNE STRATÉGIE DE DIFFUSION DE LA VISION DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES AUPRÈS DES ACTEURS.****L'APPROPRIATION DU CONCEPT D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES S'AVÈRE UNE CONDITION ESSENTIELLE À LA RÉUSSITE DES PROJETS CONÇUS SELON CETTE FORMULE.**

Définie lors de l'étape précédente, la vision de l'alternance doit, à cette étape-ci, être diffusée à l'ensemble du personnel de l'établissement d'enseignement, afin d'en favoriser une compréhension commune et de susciter l'intérêt et l'adhésion de toutes les personnes touchées.

De la même façon que pour l'établissement d'enseignement, les personnes concernées des entreprises devront aussi s'approprier les valeurs de l'alternance travail-études, de façon à bien comprendre les mandats et les responsabilités qui leur incombent et à exercer efficacement les actions relatives à l'accueil des élèves en entreprise.

Il appartient à l'établissement d'enseignement de mettre au point une stratégie de pénétration des milieux concernés afin que tous les acteurs, collectivement et chacun à leur niveau, puissent s'approprier le concept d'alternance travail-études. À cet égard, il pourrait être pertinent, par exemple, de prévoir des lieux de discussion et de planifier des activités d'échanges, afin d'encourager l'expression de leurs attentes et de valoriser leur participation.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 2.2**ÉLABORER UN PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT
ET DES CANEVAS DE FORMATION À L'INTENTION DES ACTEURS.****L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PLANIFIE DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN
POUR AIDER LES DIVERS ACTEURS DU MONDE SCOLAIRE ET DE
L'ENTREPRISE À RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LEUR NOUVEAU RÔLE.**

L'établissement d'enseignement élabore un processus d'accompagnement et de formation à l'intention des acteurs des projets d'alternance travail-études, visant notamment le développement des compétences nécessaires à la réalisation de ces derniers.

Afin de planifier l'ensemble de ces activités de formation, l'établissement produit différents canevas de formation à l'intention du personnel concerné de l'établissement scolaire et de l'entreprise, propres à l'un et à l'autre, compte tenu des rôles et des mandats qui leur sont conférés. Par la suite, ces canevas pourront être adaptés et ajustés aux réalités et aux besoins de chaque projet d'alternance travail-études.